

## **GROUPE MAJORITE DEPARTEMENTALE DE GAUCHE**

---

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Relevé des décisions de la Décision Modificative n°1 de Juin 2015 et de la Commission Permanente de Juillet 2015 – Canton de THUEYTS

---

« Madame Bernadette ROCHE et Monsieur Jérôme DALVERNY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de THUEYTS lors de la Décision Modificative n°1 de Juin 2015 et de la Commission Permanente du 6 juillet 2015 :

Au titre des dotations complémentaires aux collèges publics, une subvention de **12 500 €** sera versée au collège de la montagne ardéchoise de Saint-Cirgues en montagne pour la viabilisation et les contrats réglementaires du nouveau collège,

**1 480 €** seront affectés au collège Joseph Durand de Montpezat-sous-Bauzon et au collège de la montagne ardéchoise de Saint-Cirgues en montagne dans le cadre de l'aide à la santé des élèves relative à l'éducation nutritionnelle,

**15 000 €** seront versés à « l'Association Format » à Meyras, dans le cadre des partenariats Culture,

**4 000 €** seront versés au profit de la « Compagnie la ligne » de Saint-Cirgues de Prades, dans le cadre de l'appel à projet « Culture e(s)t lien social »,

Au titre du soutien aux manifestations sportives non conventionnés, **807 €** seront répartis en faveur des associations « Sport loisirs » et « La boule du plateau » de Coucouron,

Dans le cadre du Fonds d'Initiatives Locales, une subvention de **2 600 €** sera répartie en faveur de l'association « Lignes d'horizon » de La Souche, « le collectif le fil d'Ariane » au Lac d'Issarlès et de la commune de Montpezat-sous-Bauzon, pour l'organisation d'animations locales,

L'association « Deambull » sera créditée d'une subvention de **600 €** au titre du soutien aux projets des associations agréées Jeunesse et Education Populaire,

**17 650 €** seront versés au Centre Intercommunal d'action sociale de la Montagne ardéchoise et à la Communauté de communes Ardèche des Sources et volcans, dans le cadre des conventionnements relatifs aux postes de coordonnateurs enfance-jeunesse,

**Au titre du règlement d'aide au fonctionnement en faveur des établissements d'accueil du jeune enfant et des Relais d'Assistants Maternels s'inscrivant dans une démarche qualité,**



**9 184 €** seront répartis en faveur du Relais d'Assistants maternels de Lalevade et des structures d'accueil « les péquélous de la montagne » à Coucouron, « les mistouflets » à Lalevade, « les p'tits papillons » à Saint-Etienne de Lugdarès et « les petits troubadours » à Thueyts,

Dans le cadre de l'accompagnement des projets d'investissements communaux et intercommunaux inscrits au dispositif « Ardèche durable 2014 », une subvention de **120 000 €** sera versée à la commune de La Souche pour la rénovation d'un bâtiment communal,

Au titre de la solidarité territoriale mise en œuvre pour les dégâts d'orages de septembre et octobre 2014, une subvention départementale de **119 437,27 €** sera répartie en faveur des communes de Laval d'aurelle, Le roux et Usclades et Rieutord et de la Communauté de communes Sources et Volcans. »

**Groupe de la majorité  
départementale  
de gauche**  
Conseil départemental de l'Ardèche

